

---

SEANCE DU 11 MAI 2005

---

DÉCISION N° 2005 / 26 / THTCM / 4

---

**PROJET DE LIGNE A TRES HAUTE TENSION  
COTENTIN - MAINE.**

---

**La Commission nationale du débat public,**

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants,
- vu le décret n° 2002-1275 du 22 Octobre 2002 relatif à l'organisation du débat public et à la Commission nationale du débat public et notamment son article 7,
- vu les décisions de la Commission nationale n° 2005/08/THTCM/1 décidant un débat public et n° 2005/09/THTCM/2 nommant le président de la commission particulière et n° 2005/17/THTCM/3 nommant des membres de la commission particulière,
  
- sur proposition de M. Jean-Pierre GIBLIN, président de la commission particulière,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

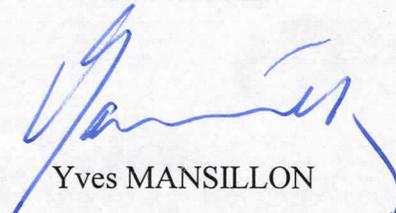
**DÉCIDE :**

**Article 1 :**

Sont nommés membres de la commission particulière du débat public sur le projet de ligne à très haute tension Cotentin-Maine :

- M. François BONNEAUD,
- M. Jean-Paul VELLAUD.

Le Président



Yves MANSILLON